



REGLEMENT DU CONCOURS « Imagine ta ville durable pour la planète »

Art 1 : L'association « **Une idée de génie** », association loi 1901, (enregistrée sous le n° 0744004610) a pour mission d'éduquer à la citoyenneté et d'aider les enfants à grandir en impliquant dans ses différentes actions des enfants, des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Art 2 : L'association « **Une idée de génie** », organise le concours « **Imagine ta ville durable** » en partenariat avec ses partenaires

Art 3 : Ce concours est ouvert à tous : enfants, ados, adultes, du 28 mai 2016 au 15 septembre 2016.

Art 4 : L'épreuve consiste à proposer une œuvre individuelle ou collective (dessin, peinture, sculpture, poème, texte...) portant sur le thème :

« **Imagine ta ville durable** »

Art 5 : Chaque participant a toute liberté pour concevoir son œuvre. Chaque œuvre devra être accompagnée d'un texte justificatif des choix réalisés.

Art 6 : Chaque œuvre portera indication des nom, prénom, âge, adresse du participant, téléphone, et la signature des parents (ou du tuteur légal) pour accord de participation pour les moins de 18 ans. L'ajout du cachet de l'école, collège ou lycée (classe de l'enfant, nom et adresse de l'établissement scolaire) permettra à son établissement de gagner aussi des cadeaux.

Art 7 : Un jury composé d'enseignants, de professionnels et bénévoles de l'association sera chargé d'étudier les œuvres et désignera les gagnants.

Art 8 : Les critères de sélection seront l'adéquation avec le thème proposé : originalité, imagination et qualité de la production réalisée (matériaux, esthétique, explications)

Art 9 : Un classement sera effectué par âge : 2-4 ans (cycle 1), 5-7 ans (cycle 2), 8-10 ans (cycle 3), 11-14 ans (collège), 15-18 ans (lycée) et adulte.

Art 10 : Le jury est souverain en ce qui concerne la sélection des gagnants.

Art 11 : Tous les gagnants seront informés par courrier.

Art 12 : Les gagnants et leurs établissements scolaires se verront attribuer des lots pour une valeur globale de plus de 2500 €.

Art 13 : Les participants doivent adresser leur œuvre à « **Une Idée de Génie !** » BP 105 - 74501 EVIAN LES BAINS CEDEX, ou adresser un visuel de leur œuvre par mail à contact@une-idee-de-genie.fr ou le déposer dans un lieu de collecte indiqué sur le site www.une-idee-de-genie.fr avant le 15/09/2016 (date limite de participation).

Art 14 : Les gagnants et leurs parents (ou tuteurs) autorisent l'association « Une idée de génie » à utiliser leur œuvres et leurs noms pour communiquer, en particulier dans un recueil des œuvres, sans que cette utilisation puisse ouvrir des droits autres que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément au bénéfice des lots qui leur sont destinés.

Art 15 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Art 16 : « Une idée de génie » se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours « **Imagine ta ville durable** » si les circonstances l'exigent.

Art 17 : Le présent règlement est déposé à l'association et adressé sur demande à l'adresse contact@une-idee-de-genie.fr . Il peut être consulté sur le site www.contact@une-idee-de-genie.fr ou le site www.az-loisirs.com



Lots offerts par l'association « Une idée de génie ! »

et ses partenaires

Les cadeaux individuels :

- Des jeux, jouets, livres, places de cinéma, bons d'achat...

Les cadeaux classe et établissement

- Des livres et outils pédagogiques sur les thèmes du développement durable :